



## Formulaire de Re-syndicalisation (Uniquement pour les syndiqués de l'année précédente) 2025-2026

Rappel du calcul de la cotisation en fonction de l'indice : (Voir les tarifs spéciaux en dernière page)

Indice 224 à 400 > 0,320 euro X indice

Indice 401 à 600 > 0,350 euro X indice

Indice sup à 600 > 0,380 euro X indice

Prélèvements en fonction la date d'adhésion (si cette modalité de paiement est choisie) :

>Avant le 30.10, 6 prélèvements à compter de décembre

>Avant le 30.11, 5 prélèvements à compter de janvier

>Avant le 30.12, 4 prélèvements à compter de février

>Avant le 30.01, 3 prélèvements à compter de mars

>Avant le 28.02, 2 prélèvements à compter d'avril

>Avant le 30.03, 1 prélèvement au mois de mai

Plusieurs modalités de paiement sont possibles **mais chacune nécessite de remplir un formulaire de syndicalisation ou de Resyndicalisation**. Si vous choisissez le paiement par prélèvement automatique, vous trouverez le formulaire SEPA en troisième page, à remplir à la mains et à nous retourner.

**Modalité de Paiement :**

**Identité :**

**Prénom(s) :**

**Nom(s) :**

**Si paiement par chèque (choisir) :**

Je paie ma cotisation en 1 chèque de  euros.

Je paie ma cotisation en 1 chèque de  euros.

**Statut : (choisir)**

**Indice Majoré :**

**Pourcentage de temps de travail :**

**Adresse Email :**

**Unité et département :**

**Montant de cotisation syndicale :**



QR CODE HELLO ASSO

**Information changement de situation (type de paiement, changement adresse, changement de poste ou de fonction, RIB etc.) :**

**Signature (électronique ou manuscrite) :**

## MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNPES-PJJ/FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNPES-PJJ/FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signé avec elle. **La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.**

Une demande de remboursement doit être présentée : Référience unique de mandat

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé (Réservé au créancier)
- sans tarder et au plus tard dans les 12 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Débiteur NOM et Prénom : Adresse: CP : Ville :	Identifiant créancier SEPA : FR06ZZZ539998 SNPES-PJJ/FSU 54, rue de l'Arbre sec 75001 PARIS
---	--

IBAN : BIC :

À : Signature :

Date : / /

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elle pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectifications tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

**Concernant les contractuel.les, 3 tarifs :** Catégorie A : 85 euros, Catégorie B : 75 euros, Catégorie C : 60 euros.

**Pour les retraité.es :** 50 % du montant de la cotisation d'un.e actif.ve

**Pour les retraité.es :** forfait de 30 euros

**Pour les disponibilités ou les adhésions de soutien après départ de la PJJ :** forfait de 30 euros